



Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022

Chères Warwickoises, chers Warwickois,

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), j'ai le plaisir, à titre de mairesse suppléante et au nom de mes collègues du conseil municipal, de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022.

Les états financiers ont été vérifiés par le Groupe RDL Thetford/Plessis inc., société de comptables professionnels agréés. Le rapport des vérificateurs stipule que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Warwick au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2022 se sont élevés à 9 120 350 \$ et les revenus d'investissement à 1 110 302 \$. Les charges se sont établies de leur côté à 8 616 332 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, les états financiers indiquent que la Ville de Warwick a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 991 757 \$. Il est à signaler que cet excédent a été engendré exceptionnellement entre autres en raison d'un montant 604 000 \$ en provenance de la vente du parc des bénévoles et tient compte également d'un montant reporté de 270 000 \$ dans le cadre de la reconstruction du Pavillon Baril qui se réalisera finalement en 2023, ainsi que d'un surplus planifié au budget 2022 de l'ordre de 205 000 \$ pour une affectation pour les investissements à venir au niveau de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Sans ces derniers éléments, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales se serait établi à 912 757 \$.

L'excédent sera mis à profit dès cette année pour de nombreux projets au sein de notre collectivité. En effet, plusieurs montants de cet excédent ont déjà été affectés au budget 2023, soit un montant de 625 975 \$ pour la reconstruction du Pavillon Baril, 119 088 \$ pour la machinerie, entre autres le remplacement nécessaire de l'unité de service des travaux publics, 30 000 \$ pour la phase 1 du remplacement des enseignes de la Ville, 23 320 \$ pour les travaux au local de la Société d'Histoire et enfin 19 000 \$ pour l'évaluation de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées. En plus de ces derniers investissements planifiés, la Ville prévoit utiliser également dès cette année une partie de l'excédent pour la vidange des étangs aérés numéros 2 et 3, exigée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de

la Faune et des Parcs, sans quoi la Ville ne pourra obtenir le certificat d'autorisation pour notre projet de construction de la nouvelle usine de filtration d'eau potable. La Ville prévoit utiliser une partie de l'excédent pour accélérer davantage la mise à niveau du réseau routier en procédant, en plus des réfections en cours de réalisation de ce printemps et cet été, à des travaux d'asphaltage cet automne sur la rue Baril.

À l'égard de la situation financière, l'état des actifs financiers nets ou de la dette nette démontre une excellente capacité de la Ville à financer ses activités et à faire face à ses obligations et à ses engagements.

L'excédent accumulé de la Ville de Warwick est passé de 27 634 051 \$ au 31 décembre 2021 à 29 248 371 \$ au 31 décembre 2022, grâce à la hausse de l'excédent de fonctionnement non affecté et affecté. Plus précisément, l'excédent de fonctionnement non affecté, le « bas de laine », s'est établi à 1 489 664 \$ en fin d'année financière. Le ratio de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté sur les revenus de fonctionnement se situe à 16,33 %, alors que la recommandation pour une ville de même taille s'établit entre 10 % à 15 %.

L'endettement total net à long terme, de son côté, a été réduit passant de 4 482 835 \$ au 31 décembre 2021 à 4 316 574 \$ au 31 décembre 2022. Le ratio de l'endettement total net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée était de 0,80 \$ en 2021 avant d'atteindre 0,71 \$ en 2022. À titre comparatif, ce ratio s'établissait en 2021 à 1,85 \$ pour l'ensemble des municipalités du Québec entre 2 000 et 10 000 habitants et à 1,67 \$ pour les municipalités de la MRC. Cette situation très enviable, engendrée par une gestion saine des finances au cours des années antérieures, sera d'autant plus pertinente dans les années à venir compte tenu des emprunts obligatoires à faire à court et moyen terme, notamment pour les travaux majeurs en cours d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Saint-Médard, Letarte, Dollard et Sainte-Jeanne-d'Arc, dont une partie des coûts est assumée par une subvention mais également par un emprunt, mais surtout en vue de la construction de la nouvelle usine de filtration d'eau potable et sans compter le remplacement nécessaire de divers équipements, dont l'unité d'urgence du Service de protection contre les incendies et la chargeuse du Service des travaux publics.

Enfin, la charge fiscale moyenne des logements pour les résidents de la Ville de Warwick est établie pour l'année 2022 à 1 662,38 \$, en comparaison d'un montant de 2 032 \$ pour l'ensemble des municipalités du Québec de même taille et de 1 931 \$ pour les municipalités de la MRC en 2021. En plus de la qualité de vie exceptionnelle de notre milieu, de tous les nombreux services offerts, ce chiffre démontre une fois de plus l'avantage financier à résider chez nous.

Enfin, et au-delà des chiffres présentés au sein du rapport financier, il faut rappeler que notre programme triennal des immobilisations 2023-2025 s'élève à 29 929 027 \$. Il s'agit d'investissements colossaux d'une ampleur rare pour une ville de notre taille, investissements qui requiert également beaucoup de temps, d'efforts et de rigueur de la part du personnel dans l'accomplissement de tous ces projets. L'année 2023 à elle seule verra entre autres la réalisation des travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Saint-Médard, Letarte, Dollard et Sainte-Jeanne-d'Arc, de

réfection de voirie et pavage sur le rang des Érables et la rue Ménard, de reconstruction du Pavillon Baril, de rénovation à la Salle du Canton et de réfection des sentiers du parc Étoiles d'Or. Chacun de ces projets nécessite une grande planification, une recherche de financement et d'obtention de subventions ainsi qu'une coordination et une surveillance pour la réalisation. J'aimerais profiter de cet instant pour remercier de tout cœur tous les membres du personnel et les membres du conseil de votre grande implication et de votre dévouement pour notre Ville. Sans cette équipe, nous ne pourrions réaliser ces nombreux projets!

La mairesse suppléante,

Noëlla Comtois